



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Lac-des-Écorces

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	3
Mission de la politique environnementale	4
1. L'EAU	5
2. L'AIR	6
3. LE SOL	7
4. LA BIODIVERSITÉ	8
5. LE PAYSAGE	9
6. LES MATIÈRES RÉSIDUELLES	10
Conclusion	11




MOT DU MAIRE



La Municipalité désire protéger ses milieux naturels afin d'en conserver les bienfaits qu'ils procurent à tous. Elle veut sensibiliser ses citoyens sur les gestes concrets qu'ils peuvent faire au quotidien pour diminuer la production de matières résiduelles en favorisant le compostage, la réduction des déchets, le recyclage et la valorisation. La municipalité veut également conscientiser la population à la diminution de la consommation d'eau potable, à la réduction des gaz à effet de serre, à l'achat local et écoresponsable.

Le respect de l'environnement doit faire partie de notre quotidien. Il faut être conscient que les gestes que nous posons chaque jour peuvent avoir des répercussions à court, moyen et long terme sur notre environnement. Il faut modifier nos habitudes afin de préserver notre milieu de vie pour nous, mais également pour les générations futures. Nous devons nous doter d'une politique environnementale et d'un plan d'action afin de consolider et améliorer certains gestes posés quotidiennement autant par les citoyens que par la municipalité elle-même.



Pierre Flamand

MISSION

En visant une diminution des gaz à effet de serre (GES) et en posant des gestes concrets au quotidien, nous contribuerons à améliorer nos milieux de vie pour les générations présentes et futures.

Grâce à cette politique et des actions qui en découleront, la Municipalité assurera un développement durable harmonieux et écoresponsable.

Une meilleure qualité de l'eau et de l'air, la réduction des matières résiduelles, la valorisation de nos espaces naturels et une plus grande capacité d'adaptation aux changements climatiques sont à la base de cette mission.



1 L'EAU

L'eau est une ressource précieuse, non renouvelable, qu'il nous faut utiliser de manière responsable, mais aussi protéger et parfois réhabiliter. La gestion de l'eau concerne autant l'approvisionnement et la consommation en eau potable, la gestion des eaux usées, la protection et la mise en valeur des plans d'eau ainsi que la gestion des eaux pluviales.



ACTIONS

- Suivi accru des vidanges septiques et application du règlement sur le changement des puisards
- Sensibiliser les riverains : faire des suivis annuels d'inspection pour assurer la végétalisation des bandes riveraines, visite, prévention, plantation, érosion
- Programme de don de végétaux pour bande riveraine
- Promouvoir l'utilisation d'équipement à faible consommation d'eau
- Travailler de concert avec les associations de lacs et organismes de bassins versants pour mieux connaître et préserver nos plans d'eau
- Garantir un accès public aux cours d'eau en s'assurant d'instaurer les mesures nécessaires pour freiner les apports de contaminants et espèces envahissantes
- Suivi des bandes riveraines agricoles nécessaires à la captation du phosphore
- Voir à instaurer une réglementation sur les pesticides
- Poursuivre les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (2019-2025)
- Mettre en place des mesures d'économie d'eau
- Favoriser l'infiltration des eaux *insitu*, réduire l'apport au réseau

2 L'AIR

La pollution atmosphérique causée par l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) et les changements climatiques sont aujourd'hui une réalité avec laquelle tous doivent composer. Des actions individuelles et collectives peuvent participer à contrer ces effets négatifs.

ACTIONS



- Remplacement des véhicules municipaux en fin de vie par des véhicules moins énergivores ou électriques
- Sensibiliser à l'élimination des véhicules et appareils équipés de moteurs à 2 temps
- Ajouter des bornes de recharge électrique pour véhicules
- Créer des stationnements incitatifs
- Favoriser le covoiturage et le transport collectif
- Élaborer une réglementation sur les nuisances causées par la marche au ralenti des moteurs
- Promouvoir les modes de transports alternatifs, tel que le vélo et la marche
- Encourager les bâtiments écoénergétiques lors de travaux de construction et de rénovation
- Encourager le remplacement de systèmes de chauffage par des systèmes moins polluants
- Protéger davantage le couvert forestier et les milieux humides
- Promouvoir l'achat local pour favoriser une diminution du transport de marchandises
- Améliorer l'indice de canopée dans les périmètres urbains
 - Intégrer dans les règlements d'urbanisme, pour toutes nouvelles constructions avoir un minimum 1 arbre en façade et ajouter des normes sur la couverture boisée des cours latérales résidentielles
 - Plantation d'arbres dans les emprises routières et terrains municipaux

3 LE SOL

L'érosion est un phénomène naturel qui peut être amplifié par les activités humaines. Aussi lorsque des travaux mettent le sol à nu en retirant la végétation, celui-ci devient vulnérable à la force érosive de l'eau ou du vent.

L'aménagement du territoire dans son sens large, peut créer des modifications à la compacité du sol et avoir des impacts sur la nappe phréatique et les cours d'eau. La municipalité se doit d'être non seulement exemplaire, mais également novatrice dans sa réglementation et son application.



ACTIONS

- Identifier les sources d'érosion des sols et mettre en place des mesures correctives afin de contrer l'érosion
- Inclure des mesures supplémentaires dans la réglementation pour diminuer l'érosion et l'apport de sédiments du drainage des chemins et des foyers d'écoulement
- Poursuivre les efforts dans l'encadrement de l'exploitation des carrières et des sablières
- Promouvoir et valoriser de bonnes pratiques environnementales sur le territoire agricole et résidentiel
- Sensibiliser les citoyens et les agriculteurs à l'utilisation de produits et de méthodes écologiques pour éviter les pesticides

4 LA BIODIVERSITÉ

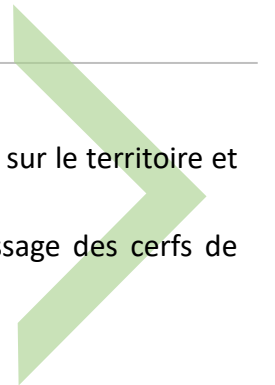
Au fil des époques, le territoire a été modifié, planifié et organisé. Les espèces, ressources naturelles et écosystèmes se sont adaptés et aujourd'hui plus que jamais, notre devoir est de valoriser et conserver la biodiversité. L'aménagement durable passe par un équilibre entre le développement et la préservation des milieux écologiques et humains.

L'organisation et la planification du territoire doivent tenir compte à la fois de la grande part de l'agriculture dans la municipalité, du potentiel de développement domiciliaire, commercial et industriel, de la rentabilisation des réseaux d'infrastructures et d'une meilleure gestion de nos ressources dans une optique de préservation de notre biodiversité et de lutte face aux changements climatiques.



ACTIONS

- Protéger les milieux humides, les boisés et les espaces verts
- Améliorer notre connaissance des espèces fauniques et floristiques sur le territoire et créer des outils pour le diffuser
- Évaluer les alternatives et réglementation possibles sur le nourrissage des cerfs de Virginie
- Être vigilant et répertorier les espèces envahissantes
- Augmenter le suivi sur la protection des bandes riveraines



5 LE PAYSAGE

La notion de paysage est généralement subjective et relève de notre perception et de notre histoire personnelle ou collective. Il comprend autant d'éléments naturels qu'humains.



ACTIONS

- Assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels et urbains
- Favoriser l'accès aux points de vue exceptionnels du territoire
- Créer plus d'espaces boisés et petits parcs locaux en bordure de la rivière Kiamika et de nos lacs
- Préserver, protéger et mettre en valeur les paysages ruraux, riverains et patrimoniaux



6 LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles implique tous les secteurs de l'économie, ses principes fondamentaux sont la réduction des déchets à la source, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et finalement le compostage. L'élimination responsable de nos matières résiduelles représente un enjeu majeur visant à assurer la protection de l'environnement. Actuellement, l'organisme en charge du traitement et du transport des matières résiduelles est la Régie intermunicipale de la Lièvre (RIDL) avec laquelle la municipalité travaille de concert.



ACTIONS



- Sensibiliser la population et les commerçants à utiliser moins d'emballage plastique
- Promouvoir les services offerts par la RIDL, notamment sur le compostage
- Créer un mouvement municipal citoyen annuel, à l'occasion de la journée de la Terre, pour effectuer la grande corvée, nettoyage des terrains et fossés
- Implanter des bacs à trois voies (déchets, recyclage, compostage) dans les établissements et lieux municipaux
- Favoriser la réutilisation d'objets en bon état
- S'assurer que les événements sur les sites municipaux respectent les grands principes de la politique et favorise des pratiques éco-responsables

CONCLUSION

La politique environnementale a pour objectif d'intégrer aux orientations politiques municipales les préoccupations citoyennes sur diverses questions environnementales. Elle constitue une ligne directrice visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie des citoyens de Lac-des-Écorces. La municipalité veut agir de façon structurante, engagée et proactive.

L'adoption de cette politique vient démontrer que la protection et la mise en valeur de l'environnement sont un enjeu prioritaire pour la Municipalité de Lac-des-Écorces. Il revient maintenant à nous en tant que communauté de mettre en application ses principes et les actions qui en découleront pour nos générations futures.



Références photographiques :

P. 2 – Fabi Castonguay, 2020

P. 3-5-7-8-9 - Site Internet, Municipalité de Lac-des-Écorces, www.lacdesecorces.ca, 2020

P. 11 – Christianne Gosselin, 2020

Réalisé par le Service de l'urbanisme, août 2020



Municipalité de Lac-des-Écorces

672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces (Québec) J0W 1H0, 819 585-4600

www.lacdesecorces.ca